

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n° 29/5.5/23-03/6

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	27

Date de la convocation : 13-03-2017

Date de l'affichage : 17-03-2017

OBJET :

**INFORMATION DECISIONS PRISES
PAR DELEGATION DE POUVOIR**

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le VINGT TROIS MARS à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Arnaud FOUREL, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

M. LEBLANC à A. BAILLIEU

O. BERTRAND à H. THELENE

G. BER à C. BONATO

Absents : A. JACINTO, P. CATHALA

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

V. BONVICINI à J. SOLEYROL

M. CHAREYRE à N. THEODOSE

G. TRAUULLET à A. FOUREL

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- n° 2017-07 qui fixe à 2 050 € par an pour la période du 1^{er} février au 31 octobre, la redevance d'occupation du domaine public du carrousel, sis Place des Deux Millénaires.
- n° 2017-08 qui instaure un forfait pour l'occupation du domaine public à 50 € par métier installé, sur le P1, à l'occasion de la fête d'hiver qui se tient tous les ans au mois de février.
- n° 2017-09 qui fixe les tarifs suivants :
 - participation financière pour la chasse aux trésors : 2 € par personne
 - Vente d'un livre de coloriage sur Aigues-Mortes avec une boîte de 12 crayons de couleur moyennant la somme de 5 €
- n° 2017-10 qui concède à Mme PAULET épouse GROS une concession funéraire pour 50 ans moyennant la somme de 400 €.

